



La Balme de Sillingy, le 3 mars 2025

DECISION DU MAIRE N° 2025-021

Objet : Signature d'une convention d'usage pour la gestion du site espace naturel sensible « les grandes vignes »

Le Maire de la Commune de La Balme de Sillingy,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

DECIDE

Article 1 :

De signer une convention d'usage pour la gestion du site espace naturel sensible « les grandes vignes » avec la Communauté de Communes Fier et Usses.

Article 2 :

L'objet de la convention est de définir les modalités du partenariat afin d'assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de gestion du site ENS « les grandes vignes » sur les parcelles communales pour une durée de six années.

Article 4 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER



Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le 05/03/2025

De sa publication le 05/03/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.